

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 12 décembre 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h05)
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

137-12-2012 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ghislain Nadeau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2012.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 10 décembre 2012.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. CLD Abitibi :
  - 7.1 Mini colloque le 19 février 2013 « Harmonisation des clochers ».
  - 7.2 Bulletin rural « Eau Courant ».
8. Administration :
9. Municipalités :
10. TNO :
  - 10.1 Prévisions budgétaires 2013.
  - 10.2 Adoption des taux de taxes 2013.
  - 10.3 Marge de crédit pour 2013.
11. Sécurité Incendie :
  - 11.1 Municipalité de La Motte – Demande de délai supplémentaire pour l'aménagement d'une borne sèche.
12. Service d'Aménagement :
  - 12.1 Règlement # 126 « Modifiant le règlement # 70 – Comité Consultatif Agricole » - Adoption.
  - 12.2 Plan d'aménagement forestier intégré (PAFIO) – Recommandation de la TLGIRT – Paysage et environnement des secteurs récréotouristiques et de villégiature.
  - 12.3 Plan de développement de la zone agricole.
13. Service Forêt :
14. Service d'Évaluation :
  - 14.1 Mme. Johanne Robichaud, évaluatrice agréée.
15. Autres sujets :
16. Sujets de discussion sans prise de décision :
  - 16.1 100<sup>ième</sup> d'Amos – Tirage.
17. Informations :
  - 17.1 MAMROT « L'éventuel rôle des MRC dans le projet de décentralisation gouvernementale au Québec ».
  - 17.2 Représentations du préfet du 29 novembre au 12 décembre 2012.
  - 17.3 Plan d'intervention en infrastructures routières locales du Ministère des Transports.
18. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 NOVEMBRE 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ghislain Nadeau et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 28 novembre 2012.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 DÉCEMBRE 2012 :**

Les maires ont dans leurs dossiers le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 10 décembre 2012. De plus, Monsieur Michel Roy, directeur général, en fait la lecture.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

**CORRESPONDANCE :****Accusé réception:**

2012-12-05	M. François Gendron, Député d'Abitibi-Ouest	Résolution # 119-11-2012 Centre de détention d'Amos - Échéancier
------------	--	---

**MRC de la Vallée-de-l'Or :**

La MRC de la Vallée-de-l'Or nous transmet copie d'une lettre qu'elle a fait parvenir à la Conférence des Préfets et par laquelle elle demande au Gouvernement du Québec :

- Que des négociations débutent dès maintenant afin que cette MRC puisse recevoir la délégation de la gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier;
- Que le Gouvernement n'attende pas l'accord de toutes les MRC de la région et qu'il procède à la délégation avec celles qui le souhaitent.

Monsieur Michel Roy, directeur général, informe les maires qu'une rencontre est prévue avec Monsieur Martin Gingras du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune le 14 décembre prochain en présence de Monsieur Jacques Riopel, préfet, afin de négocier certaines bonifications pour la MRC d'Abitibi dans ce dossier. Un suivi sera fait aux maires qui auront à décider de l'orientation à prendre.

**Recyc-Québec :**

Recyc-Québec nous a fait parvenir un chèque au montant de 7 553,56\$ représentant 70% de la compensation 2010-2011 des matières recyclables pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy.

**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – MINI COLLOQUE EN DÉVELOPPEMENT RURAL :**

Les maires sont invités à inscrire à leurs agendas la tenue du mini colloque en développement rural organisé par le Centre Local de Développement Abitibi qui se tiendra le 19 février 2013 sous le thème « Harmonisation des clochers ». L'endroit reste toutefois à déterminer.

**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance du Bulletin Rural Eau Courant, édition du mois de décembre 2012, en provenance du Centre Local de Développement Abitibi.

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :**

Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier, fait la présentation des prévisions budgétaires 2013 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy.

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2013 des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy telles que présentées et annexées à la présente résolution.

ADOPTÉE

140-12-2012

**ADOPTION DES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2013 POUR LES TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu que les taux de taxes pour l'année 2013 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy soient fixés d'après le tableau ci-après :

<b>TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE)</b>	<b>Taux de taxes</b>
Taxe foncière générale	0.10\$/100\$
Taxe foncière locale	0.63\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
<b>TOTAL TAUX DE TAXES :</b>	<b>1.05\$/100\$</b>
<b>Taxe cueillette, transport et traitement des déchets :</b>	
• Occupation régulière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	60\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	60\$/bac
• Occupation saisonnière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	30\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	30\$/bac

  

<b>TNO LAC-DESPINASSY</b>	<b>Taux de taxes</b>
Taxe foncière générale	0.28\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
<b>TOTAL TAUX DE TAXES :</b>	<b>0.60\$/100\$</b>

ADOPTÉE

141-12-2012

**TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET TNO LAC-DESPINASSY - MARGE DE CRÉDİT POUR L'ANNÉE 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu de renouveler la marge de crédit des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy à la Banque Nationale du Canada au montant de 50 000\$ pour l'année financière 2013.

ADOPTÉE

142-12-2012

**MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE – DEMANDE DE DÉLAI POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE BORNE SÈCHE :**

**ATTENDU** que la municipalité de La Motte avait mandaté la firme Dessau pour effectuer une expertise afin d'étudier la faisabilité pour procéder à l'installation d'un point d'eau aux deux (2) extrémités de la municipalité;

**ATTENDU** que la municipalité a obtenu ladite étude de faisabilité en décembre 2010 et que cette dernière démontre qu'un seul des deux (2) cours d'eau répond aux exigences techniques (site BO-10-03, Chemin du Lac La Motte);

**ATTENDU** que la municipalité a autorisé Dessau à présenter une demande de certificat d'autorisation (CA) au Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'aménagement d'une borne sèche sur le Chemin du Lac La Motte en avril 2011;

**ATTENDU** que la municipalité de La Motte a obtenu un certificat d'autorisation (CA) du Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'aménagement d'une borne sèche dans le littoral et la rive du cours d'eau Ruisseau Double en juillet 2012;

**ATTENDU** que la municipalité de La Motte n'a pu procéder à l'installation de la borne sèche à l'automne 2012;

**ATTENDU** que le certificat d'autorisation (CA) du Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) est valide jusqu'au 12 juillet 2013;

**ATTENDU** que la municipalité de La Motte ne peut effectuer aucune intervention dans l'habitat du poisson entre le 15 avril et le 15 juin 2013;

**ATTENDU** que par sa résolution numéro 12-12-130, la municipalité de La Motte demande à la MRC d'Abitibi d'obtenir un délai supplémentaire pour faire l'aménagement d'une borne sèche sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'accorder une extension de délai jusqu'au 12 juillet 2013 à la municipalité de La Motte pour l'aménagement d'une borne sèche sur son territoire afin de se conformer au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

143-12-2012

**RÈGLEMENT NUMÉRO 126 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 70 – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 126 « Modifiant le règlement numéro 70 – Comité Consultatif Agricole ».

ADOPTÉE

**PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ (PAFIO) – RECOMMANDATION DE LA TLGIRT – PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT DES SECTEURS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET DE VILLÉGIATURE :**

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, informe les maires que la Table locale de gestion intégrée des ressources du territoire (TLGIRT) de la MRC d'Abitibi a adopté les objectifs et les modalités d'interventions forestières particulières concernant le paysage et l'environnement des secteurs récréotouristiques et de villégiature.

Les objectifs et les modalités d'interventions forestières particulières visent le paysage et le milieu environnant pour les sites suivants :

- Sites d'intérêts avec vue panoramique (Mont Vidéo, tour d'observation à Preissac, etc.);
- Secteurs et lacs de villégiature;
- Terrains de camping;
- Sentiers;
- Abris sommaires (camps de chasse) et villégiature isolée.

Les objectifs et les modalités retenus seront transmis au Ministère des Ressources Naturelles à titre de recommandation en vue de l'élaboration du Plan d'aménagement forestier opérationnel (PAFIO).

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement suggère donc de présenter la recommandation à la TLGIRT, aux élus et aux directeurs généraux des municipalités de la MRC afin d'obtenir l'autorisation de signer l'entente avec le ministère.

La date du 22 janvier 2013 à compter de 19h30 est donc retenue pour faire cette présentation. L'endroit sera confirmé sous peu.

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE :**

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, dresse un historique de la démarche de la demande de support financier de la MRC d'Abitibi dans le cadre du programme d'aide à l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Monsieur Grenier présente également des correspondances en provenance du Syndicat local de l'Union des Producteurs Agricoles (UPA) d'Abitibi et du Centre Local de Développement Abitibi (CLD).

L'UPA demande donc à la MRC de faire les efforts nécessaires afin d'entamer le processus de PDZA dans les meilleurs délais tout en impliquant les producteurs agricoles du territoire et leurs représentants. Le CLD, quant à lui, réitère sa collaboration à la MRC dans ses démarches pour la mise en place d'un PDZA.

Monsieur Grenier informe les maires que le Centre Local de Développement Abitibi est à organiser une soirée d'information avec les représentants du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation afin que ces derniers présentent le guide du ministère. Les maires demandent donc à Monsieur Grenier de s'assurer que les maires de la MRC ainsi que les partenaires soient invités à cette soirée d'information.

Les maires échangent entre eux et il en ressort que malgré le refus de support financier du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, la MRC pourrait envisager de se doter d'un plan de développement de la zone agricole pour son territoire à son image en s'associant certains partenaires.

Ce sujet reviendra donc à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des maires lors d'une séance ultérieure afin de prendre une orientation dans ce dossier.

**SERVICE D'ÉVALUATION – ÉVALUATRICE AGRÉÉE :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, informe les maires que Madame Johanne Robichaud a satisfait à toutes les conditions d'admission prescrites par la Loi et les règlements régissant l'Ordre des Évaluateurs Agréés du Québec (OEAQ) et qu'elle est maintenant officiellement évaluatrice agréée pour la MRC d'Abitibi.

Les maires souhaitent qu'une lettre de félicitations soit transmise à Madame Robichaud.

**SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**

**100<sup>ième</sup> anniversaire d'Amos :**

Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos offre aux maires des billets pour différents tirages à l'occasion du 100<sup>ième</sup> anniversaire d'Amos.

**INFORMATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Fédération Québécoise des Municipalités – Assemblée des préfets du 5 au 6 décembre 2012 – Orientation du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire – « L'éventuel rôle des MRC dans le projet de décentralisation gouvernementale au Québec »;
- Représentations du préfet du 29 novembre au 12 décembre 2012;
- Ministère des Transports – Plan d'intervention en infrastructures routières locales.

144-12-2012

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h05.

ADOPTÉE

---

Jacques Riopel,  
Préfet.

---

Michel Roy,  
Directeur général.